

CAP du 4 juillet 2019 Déclaration liminaire

Monsieur le président,
monsieur le directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises,
madame et messieurs les Élus - toujours aussi nombreux,
mesdames et messieurs les représentants de l'administration,
chers collègues,

Permettez-moi de remercier les services de la DGSCGC pour le travail réalisé dans le cadre de ces deux CAP. Ces CAP se déroulent aujourd'hui alors que 7 organisations syndicales représentant près de 85 % des sapeurs-pompiers professionnels ont signé un préavis de grève qui court jusqu'au 31 Août. Cette situation doit nous interpeler, vous interpeler.

Ce mouvement inédit doit nous interpeler ici au sein de cette instance car nous restons convaincus qu'une partie - aussi infime soit-elle selon les avis divergents - nous restons convaincus qu'une partie du malaise est née ici.

Quelques éléments factuels pour étayer nos propos, pour montrer le sentiment de manque de reconnaissance, le sentiment de manque de considération - de mépris parfois - ressentis par les cadres professionnels des SDIS qui ne demandent qu'à faire et bien faire leur travail :

- Des examens et concours repoussés d'une année sur l'autre parce que notre DGSCGC et plus particulièrement son bureau des concours n'a pas les moyens d'organiser ces épreuves ; une expérimentation via les CDG est en cours et devrait se généraliser en 2020 ; nous pouvons toujours rêver et penser qu'un rythme plus soutenu sera en vigueur et que tous les ans nous aurons de nouveau des examens et concours dans les différentes catégories ; AVENIR SECOURS s'engage publiquement en vous garantissant des représentants des personnels présents et motivés pour siéger en tant que membres du jurys et sous-jurys ;
- Un écart abyssal entre le nombre de places effectivement acté pour les examens et concours et le manque d'officiers professionnels sur le terrain ; nous faisons notamment allusion ici à la problématique de la carence en lieutenants deuxième classe et ce malgré l'ouverture d'examen et concours en 2019 ;
- Des verrous réglementaires qui empêchent certains membres de notre SSSM de se présenter à des concours et examens ou qui peinent à faire reconnaître leurs diplômes ; continuons à les démotiver !
- Un manque de volonté politique pour régler à l'amiable, par la voie réglementaire, le contentieux concernant le reclassement des lieutenants issus du concours avant mai 2012, nous obligeant ainsi à ester auprès du Conseil d'État pour faire reconnaître leur droit ;
- Un manque de volonté politique pour tenir les promesses faites en 2016 pour l'application des grilles types pour les commandants et lieutenants-colonels contre le rétablissement de l'examen professionnel de commandant ;
- Un manque de volonté politique pour faire modifier très rapidement le décret statutaire du cadre d'emploi des capitaines, commandants et lieutenants colonels afin de corriger l'ineptie de l'accès à la formation d'adaptation à l'emploi de chef de groupement ;

- Un manque de volonté politique pour permettre - via un texte dérogatoire - aux adjudants chefs ayant la compétence de « chef de groupe » de pouvoir continuer à exercer cette fonction opérationnelle après le 31 décembre 2019 ;
- Concernant les emplois supérieurs de direction, à l'heure où la première promotion d'élèves-colonels arrive à son terme et où nos collègues vont prendre leur premier poste, nous réitérons notre demande de révision du décret 2016-2003 afin de stabiliser les conditions d'entrée dans le cadre d'emploi de conception et de direction. Nous avons alerté la DGSCGC dès 2016 sur ce point particulier. Que de temps perdu !
- Et enfin, dans une approche plus généraliste, le manque de volonté politique pour mettre fin à la surcotisation... liste non exhaustive chacun l'aura compris.

Monsieur le président, nous ne pouvons terminer ce propos sans évoquer le projet de loi de réforme de la fonction publique ; vous savez tout le bien que nous en pensons, inutile d'insister ; encore une réforme qui unit toutes les organisations syndicales CONTRE ! Encore une fois, le manque de dialogue - qui s'apparente à du monologue -, l'absence de réelle concertation – qui s'apparente à de la consultation uniquement - avec les partenaires sociaux, continuent à alimenter le fleuve de la contestation. Il ne faudrait pas que le fleuve sorte de son lit.